****

**Classes virtuelles – SBSSA**

**lundi 6 avril et mardi 7 avril 2020**

**Relevé de conclusions**

Réunion animée par madame Prost Sophie et monsieur Sierra-Moreno Paul.

Les inspecteurs adressent leurs remerciements aux professeurs, qui par leur engagement, ont œuvré sérieusement au maintien de la continuité pédagogique et pour leur professionnalisme.

Les DDFPT sont également remerciés pour leur présence au sein de ces réunions et leurs volontés d’accompagnement des équipes.

Une autre visioconférence sera proposée avant les vacances de printemps (ou au retour selon les informations disponibles et la réouverture des classes ou non des établissements.)

**Il est à noter que les informations transmises ce jour peuvent évoluer en fonction de l’actualité et qu’elles ne s’appliquent qu’au secteur SBSSA.**

1. **LA COMMUNICATION SUR LA CONTINUITE PEDAGOGIQUE**

**La continuité s’organise autour de 3 voies de communication :**

* Le site disciplinaire académique <http://biotec.ac-dijon.fr/index.php> : informations officielles avec rubrique Covid-19 dans laquelle sont diffusés les documents officiels (courriers, Vade-mecum en date du 1er avril, FAQ…), les ressources (Sites INRS, Site académie de Versailles pour les sciences appliquées, site DANE, CNED, CANOPE, ressources pour élèves à besoins éducatifs particuliers (« astuces d’un jour »)…). *Ces sites sont à consulter régulièrement car les informations évoluent*
* La liste de diffusion  liste\_prof\_sbssa\_dijon@ac-dijon.fr et liste\_profspr\_sbssa\_dijon@ac-dijon.fr proposée à l’ensemble des enseignants du secteur SBSSA de l’académie (lycées publics et privés), elle permet d’échanger sur les difficultés et d’obtenir des pistes d’accompagnement pédagogiques. Les inspecteurs n’interviennent pas dans ces échanges, pas de proposition de correction, sauf à la demande expresse par mail des enseignants. La liste a bien fonctionné la première semaine mais (les échanges s’essoufflent ?) s’essouffle depuis.

Les inspecteurs utilisent la liste pour envoyer des documents officiels qui sont parallèlement déposés sur le site SBSSA.

* Des classes virtuelles. En fonction de l’actualité, une deuxième classe virtuelle sera organisée avant ou après les vacances de printemps. Les professeurs devront s’inscrire dans un tableau dédié.

**De nouveaux documents seront envoyés prochainement :**

* Infographie sur le chahut numérique : il est nécessaire de bien communiquer sur les règles du jeu et l’enseignant a la possibilité d'exclure un élève.
* Un courrier de conventionnement entre La Poste et l’EN (Docaposte) : permet d’acheminer des photocopies et des ordinateurs ou tablettes aux élèves qui n'en ont pas. <https://www.education.gouv.fr/continuite-pedagogique-l-education-nationale-et-la-poste-mobilisees-pour-maintenir-le-lien-avec-les-303321>
* « Foire aux questions examens » qui reprend les points abordés par monsieur le Ministre au cours de sa conférence du vendredi 3 avril en fin de matinée.
* Courrier de madame la Rectrice sur l'évaluation (transféré par les chefs d'établissement). Ce courrier aborde l'évaluation du travail à distance : il faut avoir conscience des conditions de travail particulières de chacun à la maison (aide des parents, un seul ordinateur pour une fratrie, couverture du réseau,…). Il est par conséquent difficile d'évaluer de manière notée => se baser de préférence sur l'évaluation formative ou l’auto-évaluation (s’il y a des notes, elles ne seront pas prises en compte sur le livret scolaire.)

**Conseils :** les informations arrivent au fur et à mesure, il est donc important de dater ces documents et de faire une mise à jour quotidienne.

1. **L’ORGANISATION DE LA CONTINUITE PEDAGOGIQUE**

Les inspecteurs remercient à nouveaux les enseignants pour leur investissement et professionnalisme durant cette période. Au cours de la 1ère semaine, beaucoup d’activités ont été proposées aux élèves, qui ont été très vite débordés par l’afflux. La régulation s’est faite depuis. Tous les élèves n’ont pas de bonnes conditions de travail : équipement, connexion => la bienveillance est nécessaire et l’exigence doit être présente.

Il est demandé aux équipes pédagogiques de conserver le lien avec l’élève lors de ce confinement afin d’éviter son décrochage.

**Pour une continuité pédagogique réussie, il faut :**

* Compléter le cahier de texte pour y consigner les activités effectuées et permettre aux parents et aux élèves de se repérer dans le travail à faire et dans le travail fait.
* Signaler tout dysfonctionnement au chef d'établissement, à son adjoint ou au CPE.
* Harmoniser les outils utilisés au sein d'une équipe : se limiter à une, voire deux application(s) pour une même classe et ainsi éviter que les élèves aient trop d'outils différents. Mieux vaut cependant éviter la plateforme Discord (application d’échanges pour des joueurs en ligne) qui fait débat.
* Ne pas essayer d'avancer comme si les élèves étaient en cours.
* Ne pas signaler sur Pronote l’absence des élèves en classe virtuelle mais le signaler à la hiérarchie.
* Etre bienveillant : ne pas stigmatiser l'élève s'il ne s'est pas présenté à une classe virtuelle par exemple.
* Ne pas mettre de notes lors de lapériode de confinement et s’il y en a, elles ne devront pas être prises en compte dans le livret scolaire.

SEGPA : mettre en œuvre le parcours Avenir. Madame Henriot Gwennaëlle a diffusé une ressource sur la continuité pédagogique en SEGPA.

Les formations de SST ne seront envisageables qu’en cas d’autorisation au retour du confinement.

Un accompagnement spécifique des professeurs néo-contractuels est assuré par les professeurs chargés de mission. Il peut être étendu aux enseignants qui en éprouvent le besoin (en faire la demande aux inspecteurs).

**REPRISE DES COURS :**

Un accompagnement particulier des élèves sera nécessaire à la reprise des cours : évaluation diagnostique sur ce qui a été fait, sur les compétences travaillées.

Il est indispensable de trouver une stratégie pour ne pas perdre les élèves décrocheurs et pour maintenir ceux « en avance » connectés pendant le confinement.

Les progressions devront être retravaillées sur le temps scolaire jusqu'au 4 juillet. Le temps supplémentaire peut être consacré à préparer les élèves au mieux à la poursuite d'études (bac pro/BTS ou CAP/ 1ère pro) ou à la préparation à l’insertion professionnelle (voir vadémécum TVP).

Les PFMP ont été arrêtées au début du confinement pour l’ensemble des élèves. Celles de fin d’année devront sans doute être revues, des consignes sont en attente.

Des remises à niveau seront proposées aux élèves lors de la seconde semaine de vacances de printemps, mais également lors des vacances d’été. Les chefs d’établissement transmettront des informations à ce sujet et recenseront les professeurs intéressés.

1. **LES EXAMENS**

*Les inspecteurs conseillent de visionner la conférence de presse de monsieur BLANQUER sur YouTube si celle-ci n’a pas été vu.*

* Pas d'examen en juin, ni écrit, ni pratique mais il y aura bien délivrance des diplômes à partir des notes de CCF déjà attribuées avant le confinement et des notes du livret scolaire. L’assiduité et la motivation seront également prises en compte (l’appréciation dans le livret devra prendre en compte ces dimensions - évaluation qualitative). Ces appréciations auront vraiment valeur à orienter l’élève vers un passage au second groupe, un rattrapage en septembre, une mention ou pas.

 S'il n'y a pas de notes de CCF obtenues avant confinement, les notes prise en compte sont celles de la discipline calculées avec les coefficients de l'épreuve.

 Pas d'épreuve de CCF entre la reprise des cours et le 4 juillet 2020.

* Pour le CFG, pas d'information pour le moment.
* DNB série pro : pas d'épreuve. Evaluation en contrôle continu + livret.
* Le diplôme intermédiaire sera validé à partir des notes de CCF et des notes du livret scolaire.
* Une harmonisation aura lieu afin de garantir une équité de traitement des élèves d’un établissement à l’autre pour l’obtention du diplôme.

Livret étudié par un jury d'examen :

* en dessus de 10/20 : obtention du diplôme,
* entre 8 et 10/20 : passage au second groupe en juillet,
* en dessous de 8/20 : passage possible aux épreuves de rattrapage de septembre (d’où l’importance des appréciations pour le jury)

Candidats isolés qui ne possèdent pas de livret scolaire : aucune épreuve en juin. Les épreuves sont reportées au mois de septembre.

PFMP : pour les années à examen (terminales CAP ou terminales Bac Pro), pas de possibilité de rattraper les PFMP. Il y aura une dérogation (cf. tableau envoyé par la DRAFPIC). Si l’évaluation en CCF n’a pas été possible lors de cette PFMP, il faudra avoir recours aux notes du livret scolaire.

Pour les autres niveaux, report de tout ou partie de la PFMP à partir de la rentrée selon des informations à venir.

Les élèves de SEGPA n'auront pas de stage de découverte. Les actuels élèves de 4ème SEGPA feront des stages de découverte en classe de 3ème. Informations à venir. Etant donné le profil de ces élèves face à l'école, il faudra travailler avec eux sur le socle de compétences, de connaissances et de culture, et les préparer à la classe de 3ème SEGPA.

1. **CONCOURS, STAGIAIRES, MUTATIONS**

Les concours de recrutement d’enseignants sont MAINTENUS (ordonnance du 27 mars).

Pour le concours externe : les écrits sont reportés et des informations sont à venir sur la modification de l’organisation.

Pour le concours interne : pas de nouvelles à ce jour (les épreuves d’admission n’ont pas eu lieu pour toutes les spécialités).

Les professeurs stagiaires et leur titularisation : la procédure de titularisation est maintenue.

Pour les mutations intra-académique : le calendrier sera respecté.

Il en sera de même pour le calendrier de Parcoursup.

Les formations prévues au Plan Académique de Formation seront planifiées dès que possible (rénovation du CAP APR, du Bac Pro Services de Proximité et Vie Locale, famille de métiers Beauté Bien-être, MAC SST…).

Des éléments seront apportés par visio pour permettre la mise en œuvre des nouveaux diplômes dès septembre.

La formation à distance sur le risque biologique du 15/04 assurée par madame Charline Petit est maintenue. Un mail sera envoyé aux participants.

CAPPEI : session en septembre-octobre.

Les enseignants ne doivent pas hésiter à faire remonter les besoins particuliers pour obtenir de l’aide et/ou un accompagnement.

Les inspecteurs remercient les enseignants pour leur participation.